

Etaient présents : MM. Malapert, Roger, MM. Simon, Coquelin, Gaigne, Mme Gaumerais, MM Sourdin, Besnier, Mme Hervé R., M. Hubert, MM. Dubreil L., Vallet, Masson, Lambert, Ménard, Lemarié, Roussel, Garnier, Barbelette, MM. Dubreil P., Chapron, Letellier, Mme Haudebert, M. Bertel, Mme Sourdin, M. Cordonnier, Mmes Hervé H., Riaux, Janvier, M. Montembault.

Etaient absents excusés : M. Serrand, Mmes Villerbu, Louvel, MM. Bouffort, Houdus, Brasselet, MM. Lejeune, Goudal, De Gouvion St Cyr, Deroyant, Chalifour, Thomas

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président, conformément à l'article 15 du règlement intérieur, demande l'inscription à l'ordre du jour des points suivants :

- Subvention Championnat de Bretagne de Cyclisme
- Facturation DPU exploitation Montours
- Mise à disposition précaire bâtiment d'exploitation
- Mission conseil en énergie partagée
- offres de prêts Crédit foncier
- Fonds de concours commune Le Chatellier
- Demande Football Club Stéphanois Briçois – déplacement Dopiewo
- Cession matériel à la SPL Sports Loisirs des Marches de Bretagne
- Bail précaire commerce Montours

AFFAIRES GENERALES

ADMINISTRATION

1 – PLANNING REUNIONS 2012

Monsieur le Vice-président, en charge des Affaires Générales, présente le planning des réunions de Conseil et Bureau Communautaire pour l'année 2012.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en délibéré :

- VALIDENT le planning de réunions 2012 tel que présenté et annexé.

2 – PERSONNEL

A - Accueil d'un stagiaire au service environnement

Monsieur le Vice-président, en charge des affaires générales, informe les membres du Conseil Communautaire que Coglais Communauté a pour projet d'accueillir un stagiaire, Monsieur SCOAZEC Guillaume, étudiant à l'Université de Rennes I en Master M2 mention écologie-environnement spécialité gestion des habitats et des bassins versants.

Le stage aurait pour objet : Valorisation du broyat des bords de route et optimisation de la gestion du fauchage avec exportation sur les routes. Suivi de l'inventaire faune flore en cours sur des placettes expérimentales.

Il se déroulerait du 01/03/2012 au 31/08/2012 soit au total 27 semaines à raison de 35 heures par semaine.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- ACCEPTENT d'accueillir Monsieur SCOAZEC Guillaume au sein du service environnement en tant que stagiaire ;
- ACCEPTENT de verser une gratification de stage à M. Guillaume SCOAZEC d'un montant mensuel de 417,09 € pour un temps complet proratisé au temps de présence dans la collectivité, ce durant toute la durée de son stage et pour une présence de 35 heures semaine ;
- AUTORISENT Monsieur le Président à signer la convention de stage correspondante.

B - Renouvellement mise à disposition Mr Bernard CHEVALLIER près de la Société Publique Locale «Sports Loisirs Marches de Bretagne »

Monsieur le Vice-président, en charge des affaires générales, rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération du conseil du 04/05/2011 autorisant la mise à disposition de Monsieur CHEVALLIER Bernard, directeur de la piscine communautaire, près de la Société Publique Locale pour 50 % de son temps de travail du 01/06/2011 au 31/12/2011.

Cette mise à disposition devant prendre fin le 31/12/2011, il est nécessaire de délibérer afin de poursuivre cette mise à disposition pour une nouvelle période de 6 mois à savoir jusqu'au 30/06/2012 à hauteur de 50 % de son temps de travail.

Lors de cette mise à disposition, la rémunération de M. CHEVALLIER lui sera toujours versée en totalité par Coglais Communauté, cependant la Société Publique Locale s'engage à rembourser à Coglais Communauté 50 % du traitement brut versé ainsi que les charges sociales s'y rapportant.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- AUTORISENT la mise à disposition de Monsieur Bernard CHEVALLIER près de la SPL pour une nouvelle période de 6 mois à compter du 01/01/2012 et de signer la convention de mise à disposition fixant les modalités de la mise à disposition.

C - Poste CAE

Monsieur le Vice-président, chargé des affaires générales, informe les membres du conseil communautaire que le recrutement pour occuper le poste d'accueil au sein du pôle développement durable est maintenant terminé. Monsieur le Vice-président précise que l'agent retenu répond aux critères d'éligibilité d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi et propose que dans un premier temps soit conclu un contrat d'accompagnement à l'emploi pour une période de 6 mois à compter du 2 janvier 2012.

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- AUTORISENT la création d'un poste d'agent d'accueil en contrat d'accompagnement à l'emploi pour une période de 6 mois à compter du 02/01/2012 ;

- FIXENT la rémunération de la personne recrutée sur la base du SMIC en vigueur à la date de signature du contrat majoré de 10 % ;

- DISSENT que la rémunération sera réévaluée en cas d'augmentation de la valeur du SMIC ;

- AUTORISENT Monsieur le Président à signer le contrat correspondant ainsi que la convention avec l'Etat.

D - Information remplacement Monsieur Chalopin

Monsieur le Vice-président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que Mr CHALOPIN André, technicien informatique, est parti en disponibilité pour convenance personnelle depuis le 1^{er} décembre 2011. Cette disponibilité est accordée pour une première période de 3 ans. Une procédure de recrutement a été lancée pour le remplacer à ce poste.

Monsieur GENSON Jean-Pierre a pris ses fonctions le 12 décembre 2011 pour une première période de 3 mois à savoir jusqu'au 11 mars 2012. Après cette période d'essai, si elle est concluante, le conseil communautaire sera amené à délibérer afin de prévoir la suite qui pourrait être un contrat d'un an établi par le CDG 35 en gestion administrative et financière. Ce contrat pourra être renouvelé deux fois

3 – CESSION MATERIEL INFORMATIQUE D'OCCASION

Monsieur le Vice-président informe les membres du Conseil Communautaire que suite au renouvellement d'une partie du parc informatique, une proposition de rachat de l'ancien matériel a été faite.

Quatre offres cachetées ont été reçues pour les montants suivants :

1^{ère} offre : 50 €

2^{ème} offre : 55 €

3^{ème} offre : 55 €

4^{ème} offre : 60 €

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- VALIDENT la cession de ce matériel au tarif tel que présenté ci-dessus.

4 – MISSIONS CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE

Monsieur le Vice-président rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération n°32/2010 du conseil en date du 24 février 2010, autorisant la signature d'une convention d'adhésion au Conseil en énergies partagé organisé par le Pays de Fougères pour l'année 2010 et précisant que les cotisations relatives aux années 2011 et 2012 seront votées dans le cadre du renouvellement de la convention.

Monsieur le vice-président rappelle aux membres du conseil communautaire la mise en place par le Pays de Fougères d'un service de conseil en énergies partagé depuis 2005. Ce service a pour mission la gestion de l'eau et d'énergie pour le patrimoine communal et communautaire, mais aussi l'accompagnement des maîtres d'ouvrages publics pour leurs projets.

Une proposition de convention est présentée, avec un coût de service s'élevant à 0,75 € par habitant soit un total de 9 028,50 € pour l'année 2011.

Pour information le coût de ce service était de 0,50 € par habitant soit 5 969,50 € pour l'année 2010

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- **AUTORISENT** Monsieur le Président à verser une cotisation d'un montant de 9 028,50 € pour l'année 2011 au Pays de Fougères.

5 - CESSION DE MATERIEL A LA SPL « SPORTS LOISIRS MARCHES DE BRETAGNE »

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire la création de la SPL Sports Loisirs Marches de Bretagne et la signature d'une convention entre cette dernière et Coglais Communauté Marches de Bretagne ayant pour objet de déléguer la gestion de la piscine communautaire à cette Société Publique Locale. Il précise que du matériel nécessaire au fonctionnement de la SPL a été acquis par Coglais Communauté Marches de Bretagne et propose une rétrocession à la SPL.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- **ACCEPTENT** la cession de matériel dont la liste est annexée à la présente délibération pour sa valeur d'acquisition au profit de la SPL Sports Loisirs Marches de Bretagne » ;

- **AUTORISENT** Monsieur le Président à facturer divers frais de fonctionnement conformément à l'état complémentaire annexé à la présente délibération ;

- **DISENT** que ces recettes seront imputées sur le budget général de Coglais Communauté Marches de Bretagne sur les C/2188-88 et 7788.

FINANCES

1 – DECISIONS MODIFICATIVES AUX BUDGETS

Elles seront présentées lors de la séance.

2 – OFFRES DE PRETS

Offres de prêt budget général

Monsieur le Vice-président rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération n°278/2011 validant un prêt d'un montant de 430 356 € sur 15 ans auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement d'une partie des investissements programmés en 2011.

Il présente une proposition du Crédit Foncier (groupe Caisse d'Épargne) afin de compléter le besoin en financement des investissements inscrits au budget général 2011.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré

- **ACCEPTENT** la proposition du Crédit Foncier (groupe Caisse d'Épargne) pour le financement de différents investissements 2011 dans les conditions suivantes :

Montant du prêt : 158 269 €

Durée : 15 ans

Taux fixe : 5,47 %

Périodicité échéances : Trimestrielle

Amortissement : progressif

Frais de dossier : 0,40 % montant emprunté

- AUTORISENT Monsieur le Président ou en cas d'empêchement Monsieur Bernard Serrand 1er Vice-président délégué dûment habilité, à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demandes de réalisation de fonds,
- DONNENT tous pouvoirs à Monsieur le Président pour poursuivre l'exécution de la présente délibération et intervenir sur l'ensemble des opérations relatives à la réalisation et au suivi de ce prêt.

Offres de prêts Crédit Foncier Budget annexe entreprise

Monsieur le Vice-président rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération n°276/2011 validant un prêt d'un montant de 295 271 € sur 15 ans auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la construction de bâtiments relais.

Il présente la proposition du Crédit Foncier (groupe Caisse d'Épargne) afin de compléter le besoin en financement des investissements (à savoir 520 500 €) dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant prêt	225 229 €	225 229 €
Durée	15 ans	20 ans
Taux fixe	5,47 %	5,65 %
Périodicité échéances	Trimestrielle	Trimestrielle
Amortissement	Progressif	Progressif
Frais de dossier	0,40 % montant emprunté	0,40 % emprunté

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré

- ACCEPTENT la proposition du Crédit Foncier (groupe Caisse d'Épargne) pour le financement de différents investissements 2011 dans les conditions suivantes :

Montant du prêt : 225 229 €

Durée : 15 ans

Taux fixe : 5,47 %

Périodicité échéances : Trimestrielle

Amortissement : progressif

Frais de dossier : 0,40 % montant emprunté

- AUTORISENT Monsieur le Président ou en cas d'empêchement Monsieur Bernard Serrand 1er Vice-président délégué dûment habilité, à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demandes de réalisation de fonds,

- DONNENT tous pouvoirs à Monsieur le Président pour poursuivre l'exécution de la présente délibération et intervenir sur l'ensemble des opérations relatives à la réalisation et au suivi de ce prêt.

3 – FONDS DE CONCOURS LE CHATELLIER

Monsieur le Vice-président, délégué aux Affaires Générales, rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération n°164/2010 du Conseil Communautaire du 25 août 2010 décidant d'attribuer un fonds de concours de 29 421,80 € à la commune de LE CHATELLIER pour les travaux de réfection de la toiture de l'église. Ces travaux étant terminés, la commune a envoyé un état de dépenses totales de 110 955,29 € HT, montant inférieur au prévisionnel qui était de 147 109 € HT.

Il est donc proposé d'ajuster le montant de ce fonds de concours à hauteur de 22 191,06 €. Ce versement s'inscrit dans la dotation sur projets dont le montant total pour la commune était de 31 787 €, ce qui laisse un reliquat de 9 596 €.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

Vu l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le versement de fonds de concours entre la communauté de communes et les communes membres après accord concordant du Conseil Communautaire et du Conseil Municipal concerné,

Vu le plan de financement présenté par la commune de Le Chatellier,

Considérant que cette demande respecte les critères d'attribution fixés par le Conseil Communautaire dans sa délibération n°63/2004/Gén du 31 mars 2004,

Considérant les crédits inscrits au Budget Général de Coglais Communauté,

- DECIDENT d'attribuer un fonds de concours de 22 191,06 € à la commune Le Chatellier pour la réfection de la toiture de l'Eglise ;
 - AUTORISENT Monsieur le Président à ordonnancer la dépense correspondante ;
- Les élus communautaires représentant la municipalité de Le Chatellier ne prennent pas part au vote.

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT

SCHEMA DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT

1 – BATIMENT RELAIS ZA LA CROIX ROUGE

A – Autorisation signature marchés de travaux

Ce point est reporté

B – Plan de financement

Ce point est reporté

2 – COMMERCE RESTAURANT MONTOURS

A – Modification de la délibération d'acquisition des murs

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération n°226/2011/Ent décidant d'acquérir auprès de la SCI LECORNU l'immeuble à destination de Restaurant et de logement à Montours, par acte notarié établi en l'étude de Maître Bouvier, notaire à St Brice en Coglès.

Il précise aux membres du conseil communautaire que le vendeur souhaite que l'acte notarié soit rédigé en l'étude de Maître Sabine SOURISSE domicilié « 15 rue Léon Lecornu » à CAEN.

Il est donc demandé aux membres du Conseil Communautaire de modifier cette partie de délibération.

Les membres du conseil communautaire, après avoir entendu Mr le Président et en avoir délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-1 et par renvoi les articles L.2121-29, L.2122-21, L.2241-1 et suivants,

Vu l'avis du service du domaine en date du 5 septembre 2011,

- DECIDENT d'acquérir auprès de la SCI LECORNU, l'immeuble à destination de restaurant à Montours (logement et local commercial) référencé au cadastre de la commune de Montours sous les n° A640, A643, A1845, A1849, A1850, A1252, A1253, A1848 pour un montant de 160 000 €,

- AUTORISENT Mr le Président à signer l'acte notarié correspondant qui sera établi en l'étude de Maître SOURISSE, notaire à CAEN,

- ACCEPTENT les frais notariés qui seront à charge de Coglais Communauté Marches de Bretagne,

- AUTORISENT Mr le Président à procéder aux éventuelles opérations de régularisation de TVA dans le cadre du transfert de droit à déduction,

- DONNENT tous pouvoirs à Mr le Président pour l'exécution de la présente délibération,

- ANNULENT la délibération n°226/2011 du conseil communautaire en date du 28 septembre 2011.

B – Annulation délibération bail commercial

Madame la Vice-présidente rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération n°259/2011 autorisant Monsieur le Président à signer un bail commercial relatif à l'immeuble situé « 9 Place St Melaine » 35460 MONTOURS avec Monsieur LOUICHE Joachim et ce à compter du 1^{er} janvier 2012.

Suite au désistement de Monsieur Louiche, il est proposé d'annuler la délibération n°259/2011, dans l'attente d'un nouveau repreneur.

Les membres du conseil communautaire, après avoir entendu Monsieur le Président et en avoir délibéré :

- DECIDENT d'annuler la délibération n°259/2011 autorisant Monsieur le Président à signer un bail commercial relatif à l'immeuble situé « 9Place St Melaine » à Montours avec Monsieur Louiche.

C – Bail précaire commerce Montours

Madame la Vice-présidente, chargée des Affaires Economiques, rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération n°303/2011 du conseil communautaire du 13 décembre 2011 relative à l'acquisition de l'immeuble à destination de restaurant sur la commune de Montours et propose de signer un bail « dit de dérogation » avec Monsieur et Madame LAIZE Victor.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- AUTORISENT Monsieur le Président à signer un bail « dit de dérogation » relatif à l'immeuble situé « 9 Place St Melaine » 35460 MONTOURS avec Monsieur et Madame LAIZE Victor dans les conditions suivantes :

* Activités exercées : Restaurant – traiteur – diffuseur de presse

* Montant du loyer mensuel payable à terme échu : 397,14 € HT

* Date d'effet du bail : 9 Janvier 2012

* Durée maximum de 23 mois

- CONFIENT la rédaction de ce bail à l'Etude de Maître BOUVIER, notaire à St Brice en Coglès ;

- DISENT que les frais seront répartis par moitié entre le preneur et le bailleur.

- S'ENGAGENT à consentir au futur acquéreur du fonds de commerce correspondant, un bail

3 – PÔLE D'EXCELLENCE RURAL – MUTUALISATION BATIMENTS BLANCS

Intervention orale de Monsieur Malapert.

HABITAT

1 – PROGRAMMATION DES LOGEMENTS SOCIAUX ANNEE 2012

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que Coglais Communauté Marches de Bretagne doit fournir au Conseil Général d'Ille-et-Vilaine, dans le cadre de la délégation des aides à la pierre de l'État, une prévision de la programmation de logements sociaux de chaque commune, quel que soit le maître d'ouvrage.

Dans ce cadre, et suite au report de la programmation de l'année passée il propose la prévision de programmation de logements pour 2012-2013 :

✓ Montours : 1 PLAI en acquisition - amélioration par Coglais Communauté Marches de Bretagne.

✓ Coglès : 1 PLUS en acquisition – amélioration par Coglais Communauté Marches de Bretagne.

✓ Saint Marc le Blanc : 1 PLUS en acquisition – amélioration par Coglais Communauté Marches de Bretagne et 2 PLUS neufs par Fougères Habitat.

✓ Saint Hilaire des Landes : 2 PLAI en acquisition – amélioration par Coglais Communauté Marches de Bretagne

Il rappelle que par délibération n°207/2011 du 31 août 2011 il avait été décidé d'inscrire en programmation pour l'année 2012 deux logements sociaux sur la commune de St Brice en Coglès dans le cadre de l'aménagement de la Maison Léonard. Il propose d'annuler cette inscription de programmation, sachant que la réhabilitation de ces logements n'aura pas de caractère social.

Les membres du conseil communautaire, après avoir entendu Monsieur le Président et en avoir délibéré :

- VALIDENT la programmation de logements sociaux 2012-2013 telle que présentée ci-dessus.

- PROCEDENT à l'annulation de la programmation des deux logements sociaux sur la commune de St Brice en Coglès.

2 – SIGNATURE CONVENTION OPAH

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que l'étude pré-opérationnelle d'OPAH Revitalisation Rurale (RR), inscrite dans l'action 4.1 « Mettre en place un programme à destination du parc privé de type OPAH » du PLH, est commencée depuis le 27 septembre 2010. Le bureau d'études ANNEZAN a été missionné pour cela.

Le Conseil Communautaire en séance du 29 juin 2011 a validé la phase 1 de l'étude (diagnostic) et a autorisé le bureau d'études à procéder à la réalisation de la phase 2 de l'étude, à savoir la « définition des modalités opérationnelles de l'OPAH ».

Cette phase comprend, en plus des logements tests, l'élaboration de la convention de programme d'OPAH RR qui lie Coglais Communauté Marches de Bretagne à l'ANAH et à son délégataire en Ille-et-Vilaine, le Conseil Général.

L'écriture de cette convention a nécessité le positionnement des élus sur les objectifs de la future opération ainsi que sur la hauteur de l'aide allouée par l'intercommunalité.

Lors du Conseil Communautaire du 30 novembre 2011, 2 hypothèses d'objectifs de la future opération ont été présentées:

	Scénario 1	Scénario 2
Propriétaires Bailleurs (PB)	Les besoins du territoire	Les objectifs financiers
Nombre log/an	22	12
Total nombre log	66	36
Crédits ANAH/an	344 800 €	167 400 €
Total crédits ANAH	1 034 400 €	502 200 €

Propriétaires Occupants (PO)		
Nombre log/an	173	80
Total nombre log	519	240
Crédits ANAH/an	900 600 €	319 150 €
Total crédits ANAH	2 701 800 €	957 450 €
Crédits FART/an	188 800 €	96 000 €
Total Crédits FART	566 400 €	288 000 €

PB + PO		
Nbre log/an	195	92
Total nbre log	585	276
Crédits ANAH/an	1 245 400 €	486 550 €
Total crédits ANAH	3 736 200 €	1 459 650 €

Crédits ANAH + FART/an	1 245 400 €	582 550 €
Total crédits ANAH + FART	4 302 600 €	1 747 650 €

Au vu de cette présentation, les élus communautaires ont retenu l'hypothèse basse proposée par ANNEZAN, à savoir un objectif de 276 logements sur les 3 ans pour un total (crédits ANAH + FART) de 1 747 650€. L'hypothèse haute n'a pas été retenue en raison du nombre important d'OPAH qui vont être réalisées en 2012 sur l'Ille-et-Vilaine.

ANNEZAN a chiffré le coût du suivi et de l'animation de la future OPAH RR à 195 435€ pour les 3 ans, réparti comme suit.

Forfait animation :	30 000 €	90 000 €
- suivi-animation		
- permanences		
- communication		
-bilans annuels		
Prestations unitaires (*)	70 223 €	210 669 €
- Propriétaires Occupants		
- Propriétaires Bailleurs		
TOTAL	100 223 €	300 669 €
Subvention ANAH (35%)	35 078 €	105 234 €
Reste à charge	65 145 €	195 435 €

Les membres du conseil communautaire, après avoir entendu Monsieur le Président et en avoir délibéré :
 - AUTORISENT Monsieur le Président à signer la convention de programme de la future OPAH RR 2012/2015 avec l'ANAH et le Conseil Général d'Ille et Vilaine

3 – CONTRAT D'OBJECTIFS DE SECTEURS - COMPLEMENT CALDENDRIER D'INTERVENTION AVENANT N°1

Monsieur le Vice Président en charge de l'Habitat fait part aux membres du Conseil Communautaire que l'étude pour la mise en place de contrats d'objectifs de secteurs est commencée depuis le 17 janvier 2011, et ce pour une durée de 12 mois.

A la demande des élus, la mission du cabinet CERUR a fait l'objet d'un avenant. Il s'agissait pour le bureau d'études de mener une démarche en concertation avec les élus pour définir la gouvernance des futurs comités de secteurs.

L'ordre de service pour cette mission complémentaire date du 9 novembre 2011. Par conséquent, l'échéance de l'avenant est prévue pour le 16 mars 2012.

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de délibérer afin d'accepter le calendrier d'intervention prévu par l'avenant n°1.

Les membres du conseil communautaire, après avoir entendu Monsieur le Président et en avoir délibéré :

- VALIDENT le calendrier d'intervention tel que présenté.

TOURISME

I – PLAN DE VALORISATION ET D'ANIMATION DU PATRIMOINE

Madame la vice-présidente au tourisme rappelle les actions menées par Coglais Communauté pour l'animation et la valorisation du Patrimoine initiées en 2011 :

- La mise en place de « balades patrimoine du Coglais », le 1^{er} dimanche de chaque mois, du mois de mai au mois de Septembre, accompagnées par des personnes-ressources du territoire

- La formation des bénévoles encadrant les balades sur le patrimoine et opérant des actions de médiation du patrimoine (plan de formation annuel)

- La publication d'un guide de lectures architecturale et paysagère du Coglais en collaboration avec le service de l'inventaire de la Région Bretagne

- L'organisation et la coordination des journées du Patrimoine en Septembre et la mise en réseau des acteurs et des sites ouverts au public sur le Coglais

Madame la vice-présidente précise que la publication du guide de lectures architecturale et paysagère du Coglais, initialement prévue pour 2011, est reportée en 2012. Le guide s'étant étoffé considérablement par rapport au projet initial, Il est proposé que le prix de vente prévu initialement à 2 € passe à 3 € par guide, 2000 exemplaires étant destinés à la vente.

Madame la vice-présidente en charge du Tourisme présente aux membres du Conseil communautaire le budget prévisionnel afin de pouvoir mener à bien ces actions.

BUDGET PREVISIONNEL ANIMATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE DU COGLAIS 2012

DEPENSES TTC		RECETTES		
Communication / Editions	5 130 €			
Impression programmes (X 2 500) et affiches balades du Coglais (X 200)	550 €			
Mailing (X500)	300 €			
Impression guide de lecture du Patrimoine - 80 p. (X2500)	4 000 €			
Impression dépliant "journées du Patrimoine" (X2500)	280 €	Recettes guide du Patrimoine (2000 exemplaires à 3 €)	66%	6 000 €
Moyens humains / Formation	3 000 €			
Balades accompagnées (bénévoles)	-			
Plan de formation annuel (IRPA, intervenants extérieurs...)	2 000 €			
Sortie terrain (location véhicule / entrées / visites guidées...)	1 000 €			
Moyens matériels	550 €	Autofinancement (Coglais Communauté)	34%	3 114 €
Dégustations produits locaux	250 €			
Signalétique (panneaux, fléchage, balisage)	100 €			
Amplificateur voix	200 €			
Divers et imprévus (5%)	434 €			
Total	9 114 €	Total	100%	9 114 €

Les membres de la Commission ont émis un avis favorable, néanmoins ils ont suggéré que le prix de vente puisse être réévalué pour 2013.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président :

- VALIDENT le budget prévisionnel du plan d'animation et de valorisation du patrimoine tel que présenté ci-dessus

- AUTORISENT la mise en vente du guide de lectures architecturale et paysagère à 3 € l'unité au lieu de 2 € pour 2 000 exemplaires destinés à la vente et 500 gratuits.

2 – FESTIVAL DES EPOUVANTAILS 2012

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le budget prévisionnel du festival des épouvantails pour 2012. Elle précise que le thème du concours en 2012 est « l'arbre » et que le festival aura lieu le vendredi 15 juin 2012 sur le site du jardin de l'eau à St Germain-en-Coglès.

BUDGET PREVISIONNEL DU FESTIVAL DES EPOUVANTAILS 2012

DEPENSES TTC		RECETTES		
Communication	4 800 €	Financeurs	Taux	Montant
Impression programmes et affiches	550 €	CG (contrat de territoire)	30%	4 065 €
dépliants inscription (5000)	650 €			
Affranchissements (2000 X 2)	2 200 €			
Encarts presse (Ouest France + Chronique)	1 400 €			
Moyens humains	4 500 €			
Animations - spectacles	4 500 €			
Prix des lauréats	2 000 €	Autofinancement	70%	9 485 €
livres	1 200 €			
appareils photos	600 €			
bons d'achat	200 €			
Frais divers	1 850 €			
fournitures diverses - matériaux	200 €			
frais restauration artistes	150 €			
location exposition	50 €			
SACD	100 €			
SACEM	100 €			
Location WC chimiques (2)	500 €			
secours-ambulances	100 €			
chantier insertion	650 €			
imprévus	400 €			
Total	13 550 €	Total	100%	13 550 €

Les membres de la Commission ont émis un avis favorable.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- VALIDENT le budget prévisionnel tel que présenté ci-dessous
- AUTORISENT Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine de 4 065 € dans le cadre du contrat de territoire
- AUTORISENT Monsieur le Président à signer les documents s'y rapportant

AGRICULTURE FONCIER

1 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES RESERVES FONCIERES A « LOUVAQUINT» A LA SAFER

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire l'acquisition de la ferme Bocher à Louvaquint à Montours.

Il précise que ces terrains destinés à être urbanisés à terme, seront loués à des agriculteurs en attendant le développement des projets. Il souhaite que la gestion de ces locations soit confiée à la SAFER dans le cadre d'une convention de mise à disposition.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- AUTORISENT Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition à la SAFER des terrains situés à Louvaquint.

2 – FACTURATION DPU MONTOURS

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que lors de l'acquisition de l'exploitation BOCHER à Montours, Coglais Communauté a payé des Droits à Paiement Unique.

La Safer Bretagne propose que Coglais Communauté facture directement aux agriculteurs qui exploiteront les terrains concernés ces droits sur la base du montant d'une année soit 418,98 € par DPU et par hectare.

Les surfaces exactes qui seront exploitées par chaque agriculteur ne sont pas encore connues.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- ACCEPTENT le principe de facturation aux agriculteurs exploitant les terrains précisés ci-dessus, des droits à paiement unique ;

- AUTORISENT Monsieur le Président à émettre les titres de recettes correspondants.

3 – MISE A DISPOSITION PRECAIRE BATIMENT D'EXPLOITATION

Ce point est annulé.

ASSAINISSEMENT – EFFLUENTS – METHANISATION

1 – SIGNATURE CONVENTION TRIPARTITE POUR L'IMPLANTATION D'UN FILTRE PLANTE DE ROSEAUX

Monsieur le Vice-président, en charge de l'assainissement non collectif, informe les membres du Conseil Communautaire que Monsieur Gaëtan LOUVEL domicilié à La Blinerie à St Brice en Coglès désire mettre en place un système de traitement des eaux usées par phytoépuration. Monsieur LOUVEL souhaite installer des toilettes sèches.

Monsieur le Vice-président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que ce système de traitement des eaux usées n'est pas agréé à ce jour.

Il est donc nécessaire de mettre en place, dans un cadre expérimental, une convention tripartite devant être signée entre le particulier, Monsieur LOUVEL Gaëtan, Monsieur DUBREIL, Maire de Saint Brice en Coglès et Monsieur le Président de Coglais Marches de Bretagne.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- AUTORISENT Monsieur le Président à signer la convention tripartite pour l'implantation d'un filtre planté de roseaux chez M. Gaëtan LOUVEL domicilié à Le Blinerie à St Brice en Coglès ;

- PRECISENT qu'en cas de dysfonctionnement du système, le particulier s'engage à réaliser une filière règlementaire.

QUALITE DE VIE

SPORT - LOISIRS

1 – SUBVENTION CHAMPIONNAT DE BRETAGNE DE CYCLISME

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que l'Association Challenge du Coglais » a été retenue pour l'organisation du championnat de Bretagne de Cyclisme le 3 juin 2012 sur la commune de St Marc le Blanc.

Il s'avère que pour simplifier l'organisation et la gestion de ce championnat, une nouvelle association s'est créée, à savoir l'Association « Pays du Coglais Organisation Cyclisme »

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- VALIDENT le principe d'octroi d'une subvention de 4 300 € à l'association « Pays du Coglais Organisation Cycliste » sous réserve du positionnement du Conseil Général et du Conseil Régional.

2 - VERSEMENT AIDE FINANCIERE FOOTBALL CLUB STEPHANAIS BRICOIS

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que l'Association Football Club Stéphanois Briçois organise un déplacement à Dopiewo (Pologne) via Berlin (Allemagne) en mai - juin 2012, dans le cadre d'un tournoi international U13 et U15. Ce séjour a pour but de développer les échanges entre plusieurs nationalités.

15 accompagnateurs et 35 jeunes participent à ce voyage. Le budget prévisionnel de ce projet s'élève à 18 378,50 €, soit 367,57 € par personne.

Les communes de St Brice en Coglès, St Etienne en Coglès et Coglais Marches de Bretagne sont sollicitées pour aider ce club à financer ce projet. Un consensus entre élus de St Etienne, St Brice et Coglais Marches de Bretagne a été trouvé en terme de subvention, à savoir une répartition par tiers entre les trois les collectivités.

Les municipalités de St Etienne en Coglès et St Brice en Coglès ont délibéré favorablement au versement d'une subvention à hauteur de 67 € par jeune au nombre de 35.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- EMETTENT un avis favorable sur l'attribution d'une subvention, correspondant à 10,88 % d'une dépense subventionnable maximale de 18 378,50 € au Football Club Stéphanois-Briçois sur la ligne jumelage au titre du volet 3 année 2012 dans le cadre du contrat de territoire ;
- CHARGENT Monsieur le Président de transmettre cet avis à Monsieur le Président du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine

CULTURE

1 – ECOLE DE DANSE DU COGLAIS CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL

Monsieur le Vice-président, en charge des affaires culturelles, informe les membres du Conseil Communautaire de la création d'une nouvelle association de danse enfants sur le Coglais : école de danse du Coglais.

Jusqu'alors les activités danses enfants étaient gérées par l'association du Coglais, signataire de la convention.

A ce titre, l'association bénéficiait, des différents dispositifs énumérés dans cette convention « aide à la professionnalisation et aide à la diffusion ».

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention avec la nouvelle association de Danse du Coglais.

2 – PROJETS D'AMENAGEMENT MONTOURS

Ce point sera revu.

3 – TARIFS ECOLE DE MUSIQUE JEANNE MOREL 2011-2012

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que l'Ecole de Musique de Saint Brice en Coglès, désormais appelée « Ecole de Musique Jeanne Morel a redémarré en septembre dernier avec un nouveau bureau.

Il présente les droits d'inscription 2011/2012 pour les élèves du Canton qui bénéficient de cet enseignement musical

Evolution	Tarifs 2008/2009	Tarifs 2009/2010	Tarifs 2010/2011	Tarifs 2011/2012
Groupe Solfège avec flûte	193,50 €	193,50 €	193,50 €	198,00 €
Cours individuels courts	342,00 €	345,00 €	345,00 €	354,00€
Cours individuels longs	471,00 €	477,00 €	477,00 €	486,00€

Un avenant de transfert est proposé en raison du changement de dénomination et de l'identifiant SIREN de l'Association Ecole de Musique.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- VALIDENT les tarifs de l'école de musique de St Brice en Coglès pour l'année 2011/2012 tels que présentés ci-dessus ainsi que les taux de participations financières de Coglais Communauté tels que présentés ci-dessous, à savoir :

⇒ Coglais Communauté participera à hauteur de 50 % pour les cours individuels courts et longs

⇒ Coglais Communauté participera à hauteur de 2/3 pour les groupes solfège avec flûte

- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant de transfert tel que présenté.

4 – SUBVENTION CONTRAT DE TERRITOIRE – POLE ARTISTIQUE ET CULTUREL DU COLLEGE ANGELE VANNIER

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que dans le cadre du conventionnement entre le Pôle Culturel, le Collège Angèle Vannier, le Conseil Général et Coglais Marches de Bretagne, le Conseil Général versait une aide de 4 500€ à l'Association Pôle Artistique et Culturelle du Collège Angèle Vannier pour le développement de ses activités culturelles ; A partir de l'année 2011, le Conseil Général n'est plus signataire de la convention avec le Pôle et n'attribue plus d'aides spécifiques. Il a invité l'Association Pôle artistique et culturel à solliciter Coglais Communauté pour inscrire cette somme dans le cadre du volet 3 du Contrat de territoire.

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire d'émettre un avis sur l'attribution de cette aide financière de 4500€ au Pôle Culturel au titre de l'année 2011. Cette somme est inscrite dans la convention de fonctionnement conclue entre le Conseil Général d'Ille et Vilaine et Coglais Communauté.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- EMETTENT un avis favorable sur l'attribution d'une subvention de 4 500 € à l'association Pôle artistique et culturel du Collège Angèle Vannier de St Brice en Coglès
- CHARGENT Monsieur le Président de transmettre cet avis à Monsieur le Président du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine.

5 – REAJUSEMENT SUBVENTION SALON DU LIVRE 2011

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération n°64/2011 relatif au vote des subventions 2011 et notamment l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 250 € pour le Salon du livre et de la jeunesse.

Il s'avère nécessaire de réajuster cette subvention au vu de la facture, dont le montant s'élève à 2 386,80 €.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- ACCEPTENT le versement d'un complément d'un montant de 136,80 €
- AUTORISENT l'ordonnancement de cette dépense sur le C/6574 du Budget Général de Coglais Communauté qui sera versé sur un compte ouvert au nom de l'Office Culturel de Fougères.

JEUNESSE EDUCATION

1 – SIGNATURE CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2011-2014

Monsieur le Président rappelle que le contrat Enfance et Jeunesse conclu avec la CAF d'Ille-et-Vilaine est arrivé à terme au 31 décembre 2010. C'est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus. Le renouvellement de ce dispositif concerne la période 2011-2014.

Le projet de développement pour Coglais Marches de Bretagne, inscrit dans ce nouveau contrat porte exclusivement sur le développement des accueils de loisirs sur les temps des vacances scolaires pour les sites de Montours et Saint Hilaire des Landes à compter de janvier 2011. Monsieur Le président présente le tableau récapitulatif financier global. Il informe les membres du Conseil Communautaire qu'un avenant à ce contrat sera conclu en 2012 pour y inscrire la structure crèche de Saint Brice en Coglès et l'ALSH de Saint Germain en Coglès.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- AUTORISENT Monsieur le Président à signer le contrat Enfance et Jeunesse pour la période 2011/2014 ainsi que les enjeux financiers correspondants.

2 – APPROBATION PRINCIPE ADHESION RESEAU MAISON DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La Région Bretagne s'est engagée, dans le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations 2011-2014, à organiser sur l'ensemble du territoire régional un service public de l'orientation qui propose aux publics différents niveaux de service – accueil, information, conseil, accompagnement – assurés grâce à la complémentarité des acteurs engagés dans ce dispositif au niveau des 21 pays bretons.

Le réseau Maison de la Formation Professionnelle constitue le réseau de référence pour la mise en œuvre du Service public de l'orientation en Bretagne.

L'adhésion à la Charte vise donc à renouveler l'engagement pris par les structures locales partenaires Maison de la Formation Professionnelle du Pays de Fougères Marches de Bretagne depuis 2008 et à l'inscrire dans la perspective de la mise en œuvre du service public d'orientation en Bretagne.

Pour le Coglais, la structure locale est le PAE installé à la Maison du Coglais.

Par ailleurs, sur la base de cette charte, la Région Bretagne sollicitera auprès de l'Etat la labellisation « orientation pour tous » pour l'ensemble des signataires.

L'adhésion à la charte implique pour les signataires de :

* Mettre en œuvre un accueil et une information pour tous les publics et, s'ils ont besoin d'un conseil plus approfondi ou d'un accompagnement, d'assurer leur mise en relation avec la structure compétente ;

* Positionner ses services apportés aux publics au regard d'un cadre de référence qui sera proposé au niveau régional, dans le but de rendre plus lisibles pour les publics les services apportés par chaque structure signataire ;

* Participer à l'élaboration du plan d'actions local,

* Participer aux actions de professionnalisation proposées par la Région

La Région Bretagne s'engage à

* Mettre à disposition des points d'accueil les ressources documentaires nécessaires,

* Proposer un plan de professionnalisation des acteurs et prendre en charge les coûts pédagogiques des actions

* Animer techniquement la démarche : mise en réseau des acteurs, mise en œuvre du plan d'actions local

Les membres du Conseil Communautaire émettent un avis favorable, cette question sera revue lors d'un prochain conseil communautaire.

3 – REVERSEMENT SUBVENTION ATELIERS DE PRATIQUES ARTISTIQUES

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération n°216/2010 acceptant le versement d'une subvention de 4 080 € à l'association « Les Ateliers Vagabonds » pour le financement des activités d'ateliers de pratiques artistiques sur le Coglais.

Dans cette délibération il était prévu que Coglais Communauté sollicite le versement d'une subvention de 2 280 € au titre du contrat de territoire année 2010. Or conformément au principe d'interdiction de reversement d'une subvention, le maître d'ouvrage de l'action étant l'association et non la communauté de communes, le Conseil Général a versé la somme de 2 280 € directement à l'association « les ateliers vagabonds ».

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- AUTORISENT Monsieur le Président à émettre le titre de recette d'un montant de 2 280 € à l'encontre de l'association « Les Ateliers Vagabonds » afin de recouvrer la somme versée à tort.

AFFAIRES GENERALES

1 – DECISIONS MODIFICATIVES AUX BUDGETS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.221 1-1 et suivants,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits votés au budget de l'exercice en cours,

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- ADOPTENT les décisions modificatives au budget telle que présentées ci-dessous :

BUDGET : GENERAL

Section : fonctionnement

objet	chapitre	article	fonction	libellé	dépenses	recettes
frais commission prêts Caisse des dépôts	66	668	01	Autres charges financières	220,00	
pénalités non réalisation agenda 2011	66	66112	01	intérêts ICNE	-150,00	
	67	6718	020	autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	150,00	

Ajustement subvention utilisation complexe sportif	65	65738	22	Autres organismes publics	294,00	
	65	6574	833	Subventions de fonctionnement aux associations	-294,00	
Ajustement subvention école musique Jeanne Morel St Brice	011	6288	33	autres services extérieurs	2 710,00	
	022	022	01	dépenses imprévues (fonctionnement)	-2 930,00	
TOTAL					0,00	0,00

Section : investissement

objet	chapitre	article	opération	libellé	dépenses	recettes
meublier pépinière	21	2184	55	Mobilier	1 150,00	
Etudes PER	20	2031	36	Frais d'études	80 000,00	
réintégration frais AO 2009 piscine communautaire	041	2313	sans	constructions	1 000,00	
	041	2033	sans	frais d'insertion		1 000,00
	16	1641	sans	emprunt		81 150,00
TOTAL					82 150,00	82 150,00

BUDGET ANNEXE ENTREPRISE

Section : fonctionnement

objet	chapitre	article	fonction	libellé	dépenses	recettes
réintégration frais AO bâtiment relais ZA La Croix Rouge	041	2313	90	constructions	2 096,00	
	041	2033	90	frais d'insertion		2 096,00
TOTAL					2 096,00	2 096,00

Section : investissement

objet	chapitre	article	opération	libellé	dépenses	recettes
Etudes PER	20	2031	61	frais d'études	61 000,00	
	16	1641	01	emprunt		61 000,00
TOTAL					61 000,00	61 000,00

BUDGET : LOGEMENT

Section de fonctionnement

chapitre	article	libellé	dépenses	recettes
011	61522	Entretien de bâtiments	- 53,00	
66	66112	intérêts ICNE	53,00	
Total			0,00	0,00

La séance est levée à 21h30

LE PRESIDENT
Jean MALAPERT

